L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 MARS 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISS, No. 134, rue du Camp

NOUVELLES-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 29 MARS 1848.

POUR MAIRE:
A. D. CROSSMAN.

Il n'est trop ordre en ce moment un singulier spectacle : les idées démocratiques s'y sont propagées depuis quelque temps avec une rapidité sans exemple et, maintenant de rester en bonnes relations avec les monarchies. Après bien des agitations et des luttes dans le sang, l'Italie est parvenue à reconquérir une partie de son indépendance. L'avènement de Pie IX et les réformes libérales entreprises par ce pontife ont encore accéléré le mouvement qui portait des nos populations italiennes vers de nouvelles destinées. L'insurrection a éclaté à la fois sur plusieurs points, malgré l'attitude menaçante de l'Autriche, et les plus souverains de la Péninsule ont été obligés de faire des concessions à leurs sujets.

Le roi de Naples a dû octroyer une charte à ses peuples ; les Sardes et les Toscans ont également obtenu une constitution. Les formes de la monarchie constitutionnelle se substituent partout à celles de l'absolutisme dans toute la partie de l'Italie. Le pape lui-même n'est plus que le dernier des législateurs romains. Chez la catholique, l'Europe entière détruite ou changée complètement de physionomie ! Ce siècle verra-t-il expirer toutes les monarchies absolues ?

On ne peut se le dissimuler, la situation de l'Europe est extrêmement grave. Il n'existe de fort que des grandes monarchies — la Russie, l'Autriche et la Prusse — et encore dans les nous commencent-elles. Les deux empereurs du nord semblent sur leur trône en contemplant la marche des idées démocratiques et le besoin d'indépendance qui se manifeste de toutes parts. L'Autriche s'avoue impuissante à contenir les Italiens, elle s'épuise en Italie et Naples et en Pologne. Metternich, le vieux diplomate, est rappelé à Vienne, mais l'autorité de son successeur, Pillersdorf, est loin d'être prépondérante. Le mouvement qui a pris naissance en France ne peut que se développer aux dépens des trônes. Il n'est pas de pays où les peuples ne soient en proie à des idées démocratiques. L'Angleterre, elle-même, n'est pas à l'abri de ce mouvement. Mais c'est vers la France que tous les regards se portent. Que va-t-elle faire ? Quelle voie va-t-elle prendre ? Le pays, en ce moment, est-il disposé à se jeter dans une guerre ? Le gouvernement, sans doute, le pense-t-il ? Nous ne le croyons pas. Nous avons eu ce moment au Mexique plus du double des troupes qui ont remporté toutes nos grandes victoires. Quelle que soit la décision du Mexique, une chose est certaine, il n'y aura plus de combats. Les armées de nos ennemis sont détruites ou dispersées, et le gouvernement mexicain est dans l'impossibilité d'organiser de nouveaux régiments.

Le Président, au moment où l'on s'y attendait le moins, a adjoint, samedi, un collègue à M. Sevier, c'est l'avocat-général CLIFFORD, qui se rend au Mexique en qualité de ministre plénipotentiaire. Il vient de partir avec M. Walsh, secrétaire de légation.

M. Sevier est en convalescence ; il pourra prendre dans deux ou trois jours.

M. Boyd, membre du Congrès, que la convention démocratique du Kentucky a désigné comme le candidat gubernatorial du parti, a refusé cette périlleuse candidature qu'on pouvait avoir pour lui qu'un résultat—la défaite. C'est même M. Boyd qui ne manque jamais de dénoncer, quand l'occasion s'en présente, les hommes ennemis de son Etat. Il fait bien de ne pas accepter la candidature qui lui a été offerte par les citoyens du Kentucky lui donnerait une sévère leçon au jour des élections. Il est, du reste, homme pour tous les gens honnêtes.

Chaque jour fait ressortir davantage l'hypocrisie de M. Polk et de son cabinet dans les affaires du Mexique. Bien que le président ait à plusieurs reprises déclaré que les frontières du Nord-Est du Texas étaient le Rio Grande, depuis son embouchure jusqu'à sa source, cependant dans ses instructions à M. Sidell, à la date du 10 novembre 1845, il l'autorisait à négocier sur une toute autre base.

M. Polk a toujours suivi cette ligne tortueuse. Dans la question de l'Oregon, il s'est donné un démenti à lui-même, et a avisé notre gouvernement aux yeux du monde.

La Chambre s'est occupée des allocations faites aux Indiens indiennes. Le colonel M. Sevier, dans le cours de la discussion, a attendu une accusation de bande contre le colonel R. M. Johnson, directeur de l'académie des Chérokees. M. Johnson en a appelé à M. Sevier, le collègue de M. Sawyer de Sawyer. Ce dernier a accepté le compliment sans trop se mouvoir. Depuis que l'on ne se bat plus au Devoyage, les hommes de la Chambre semblent en prendre à des duels beaucoup moins. Jadis pour, dans ces mêmes cas, les mêmes gentilshommes, et le peuple, et indépendamment qui ne se mêlaient de toutes parts. L'Amérique s'avoue chaque jour les convenances qu'accompagnent en Italie, et s'en tient à un mode de procédés vraiment grossiers, et quand deux gentilshommes se battent à Naples et à Paris, Metternich et Nicolas en sont encore à regarder l'opinion de leur cour, et à se demander si ils doivent se battre ou se laisser faire.

Le Président a reçu une lettre du général Scott, qui est en Italie, et qui est le successeur de Taylor, le vainqueur de Buena-Vista. Le général Scott est un homme de guerre et de tête, et il s'épouvante devant des *sévères* voles.

Chronique Locale.

COUR D'APPEL.—Ce tribunal a rendu avant hier nombre de décisions. Nous avons déjà rendu le jugement dans l'affaire de la Banque de Pontchartrain contre la compagnie de navigation d'Orleans et la 1ère Municipalité. La Cour Suprême a, en outre, annulé le jugement rendu dans l'importante affaire de Turner et Bredeau contre la 2de Municipalité. Les demandeurs étaient subrogés aux droits de Thomas Soto, ex-trésorier de la Municipalité qui exerça ces fonctions depuis 1836 jusqu'au mois de mai 1846. Le 12 mars 1829 la municipalité accorda au trésorier une commission additionnelle de 1 pour cent pour la perception de certaines créances dues à la corporation. M. Soto, dans les dernières années, négligea de se faire payer sa commission qui s'élevait à $5,206 79. Il y eut procès ; la Municipalité mit d'abord la dette, plus plaidée la prescription de trois ans. On rendit un jugement contre elle, et elle fit appel ; c'est ce jugement que la Cour Suprême a annulé.

BAISSURES.—On se souvient peut-être que le 6 novembre dernier, un nommé Antoine Bouge, accompagné de quatre autres individus, pénétra dans la maison de Edward Jacobs, rue St-Philippe, et assassiné le frère de ce dernier, M. Edward Jacobs venait de rentrer, mais il reçut plusieurs blessures. Dans la nuit de cette assassination, vous ne l'empêcha pas de lui et de son complice avec effets de la prise. Ils crièrent au secours sur leur part de la sécurité de la police. Seichmann, et traduit devant le recorder Baldwin. Ce magistrat l'a renvoyé par devant la 1ère Cour de District.

TRIBUNAL AUTRIEN.—Un tribleur, demeurant dans le voisinage du Nouveau Bassin, a été inculpé d'escroquerie du chef d'un billet de 100 dollars. Il paraît que ce malheureux était en ce moment à la prolongement endroit dans son chapeau, et qu'il fut conduit jusqu'à sa source, cependant dans ses instructions à M. Sidell, à la date du 10 novembre 1845, il l'autorisait à négocier sur une toute autre base.

1ère COUR DE DISTRICT.—Lory dit Sauze, déclaré coupable de vols de bœufs par le jury, a été condamné hier à quatre mois de prison et sous deux jours. La Cour s'est occupée ensuite de causes civiles.

LIBELLE.—M. Emile Favavrenge a saisi hier le recorder Seuzeneau d'une plainte en libelle contre un nommé Ventura Planas. Il accuse ce dernier de l'avoir affublé du titre mal sonnant de voleur.

GRAND INCENDIE.—Un grand incendie a éclaté hier matin, vers 2 heures, dans le voisinage du Nouveau-Bassin. Le feu, qu'avait pris son origine dans une petite maison située derrière une écurie, s'est propagé avec une extrême rapidité et a consumé six maisons, parmi lesquelles se trouve l'édifice qu'occupait M. Myers, cafetier, au coin des rues Julie et Cloque. La perte totale s'élève à environ vingt-mille piastres. Les sulfures détruits n'étaient assurés que pour une partie de leur valeur.

VOL NOCTURNE.—Dimanche dernier dans la nuit, le nommé Samuel G. Evans se mit à bord de la goélette Joseph, une, mouillée au Nouveau Bassin, et après avoir forcé une malle appartenant à M. George Rankin, en a enlevé une somme de $17 argent que plusieurs autres effets. M. Rankin, supposant Evans d'avoir commis ce vol, l'a fait arrêter. Le recorder Baldwin examinera l'affaire le 5 avril prochain.

LIVRÉ AUX AUTORITÉS.—George Brown, dont nous avons mentionné hier l'arrestation, a été livré par le recorder Baldwin aux autorités de la ville de Lafayette. Il est accusé d'être entré à bord du bateau à vapeur Chancellor, mouillé dans le port de cette dernière ville, et d'avoir enlevé du bureau du commis une somme de $125.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 2.—Le Conseil s'est réuni hier soir sous la présidence du recorder Baldwin. D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, les recettes de la commune se sont élevées à la somme de $19,632. 50 c.; les dépenses à $12,057 69, ce qui laisse une balance dans le trésor municipal de $7,574. 84 c. Le secrétaire donne lecture d'un rapport de la direction des écoles publiques. D'après ce document les écoles publiques de cette partie de la ville sont dans une situation très prospère. Le chiffre des élèves des deux sexes, actuellement dans ces institutions, s'élève à 2 601. Sur motion, l'impression de ce rapport est ordonnée.

On lit une communication de la direction des écoles publiques, recommandant au Conseil d'acheter le terrain faisant l'encoignure des rues Hevia et Philippe, pour la construction d'un édifice pour tenir les écoles du 6ème district. Sur motion de M. Peters, le Maître est autorisé à acheter, au nom de la Municipalité, le terrain en question.

Une pétition signée par plusieurs négociants demeurant près de la rue Lafayette, appelant l'attention du Conseil sur la malpropreté des rues de ce quartier, est référée au Conseil municipal et désincrédées.

Une pétition de la compagnie des pompiers No 35, demandant une appropriation de $500 pour réparer leur pompe, est référée au comité des Incendies.

M. Peters présente ensuite une résolution qui est adoptée, autorisant à payer de la Municipalité de décommoder le gâchis actuellement en litige contre Robert Murphy.

Puis, le Conseil s'ajourne.

PARIS.—Nous disions hier que les avertissements n'avaient pas manqué au ministère. Voici quelques passages d'un discours prononcé par Odilon-Barrot dans la séance du 21 février, qui confirment ce que nous avancions.

Il est quatre heures. Les bancs de la gauche sont complètement dégarnis, et dans les autres parties de la salle on compte à peine cent soixante-dix députés.

A cette heure et à minuit, M. Odilon Barrot monte sur la tribune de gauche, accompagné de quelques-uns de ses amis de l'opposition.

Il commence par rappeler les nombreux avertissements qu'il a donnés à la tribune et dans la presse, et il en cite quelques-uns. Il rappelle que, dans la discussion de l'adresse, il a signalé du droit défendu par nous et défendu par le gouvernement, par le ministère, de se réunir à la condition de prévenir préalablement l'autorité et d'assister à cette réunion sans tumulte et sans armes.

Le débat n'a pas été vidé, non opinion, à moi, est qu'il devait l'être au sein du parlement. Quand une question constitutionnelle d'une si haute gravité est posée, c'est le droit et le devoir du parlement de ne pas la laisser incertaine.

A lui appartient surtout de régler l'étendue des droits politiques du pays. Il ne l'a pas fait. Cependant, il y avait un devoir impérieux pour tous ceux qui, de tout temps, ont professé et pratiqué cette opinion, que toutes les libertés politiques étaient impossibles si elles n'étaient pas accompagnées du droit de réunion ; c'était leur devoir, en face des dénégations du gouvernement, de placer une protestation.

Pratiquer ce droit de manière à ce qu'il n'y eut aucune concession, à ce qu'on ne "arrêtât que devant une résistance qu'on ne pût surmonter, voilà ce qui avait été à peu près accepté par le gouvernement; puisqu'on n'avait pu vider la question ici, le jugeait en revenant au gouvernement. On croyait que le gouvernement, armé d'une loi qu'il regardait comme suffisante, se proposait d'indiquer cette loi et de traduire devant les tribunaux les personnes qui eussent passé outre, de telle sorte que les tribunaux dénouassent par de la question de légalité.

En effet, les choses s'étaient jusqu'ici à peu près passées ainsi. La question avait vivement préoccupé le public ; il ne pouvait rester indifférent quand il s'agissait d'un droit plus important, plus précieux que tous les autres, car jusqu'à un certain point il les implique tous ; le public donc n'était pas resté indifférent, ne pouvant rester indifférent à un pareil débat. Cependant, malgré la juste, la légitime émotion de l'opinion publique, grâce aux progrès de nos mœurs politiques, je ne crains pas d'affirmer sur l'honneur que la manifestation fut restée toute légale, toute de principes, elle aurait eu lieu sans aucun désordre.

Je suis parfaitement assuré que si la politique du cabinet eut pu en recevoir que par autre, l'ordre public eût été parfaitement sauf et intact. La question eut été posée, les tribunaux auraient prononcé ; ils auraient déterminé le sens de la loi, et, dans ce moment, dans un moment de grande lutte, dans une circonstance si grave et si pressante pour les intérêts de la communauté, il a été décidé qu'une délégation, composée de M. le maire de la Rochelle et du président de la chambre de commerce, partirait immédiatement pour Paris afin d'y rassembler les ressources nécessaires à la reprise de la navigation, et qu'une souscription ouverte, sur la valeur de valeurs électives que l'embarrassent à cette heure, et qui offrent toute garantie. D'autre part, on assure que l'administration de la Banque du Havre a décidé qu'elle se prêterait à toutes les facilités compatibles avec ses statuts et qu'un certain nombre de banquiers, de grands armateurs, de grands industriels qui, indépendamment de la Banque commerciale, et dont la gêne momentanée pourrait influer sur l'activité.

—Une commission, chargée par le ministre de la marine de procéder à l'inspection de paquebots à vapeur transatlantiques cédés par l'Etat à la compagnie Hermet et de Hundel, est arrivée au Havre pour visiter l'*Etna*, qu'elle a déjà inspecté, au Havre, le *Philadelphie* et le *New-York*. Cette commission est composée de MM. Boucher inspecteur général du genie maritime ; Lauriou, capitaine de vaisseau ; Minerel et Bouchée, ingénieurs et membres du conseil des travaux de la marine ; Allys, lieutenant de vaisseau. Elle a pour objet de constater l'état actuel des bâtiments, afin, dit-on, d'établir la balance de la réorganisation nouvelle que doit recevoir ce service.

L'escadre anglaise de la Méditerranée est partie le 18 février de Malte pour la Sicile et Naples ; trois vaisseaux ont en entre gagné l'Adriatique pour s'opposer, dit le *Nouvelliste de Marseille*, à ce que l'Autriche ne transporte des troupes en Sicile, en Calabre et dans les Abruzzes. Le gouverneur de Malte aurait, dit-on, reçu l'avis que 15,000 hommes de troupes autrichiennes étaient concentrées en Toscane.

Le départ de ces forces navales a été si précipité, que plusieurs vaisseaux n'ont pas achevé leurs réparations.

Le Times s'occupe de la situation respective du ministère et de l'opposition en France, et nous remarquons qu'il partage complètement les idées qui ont été exprimées dans la *Presse* sur cette même situation.

"La grande nouvelle de cet événement, dont le principal caractère est la surprise universelle qu'il a causée, plusieurs négociants vetes dans ces les affaires de la place et prévoyant les des inconvénients qu'une inquiétude exagérée, ne pouvant apaiser encore, se sont rendus compte de la situation de la *Banque Commerciale*, et de l'examen approfondi qui résulte : convention, qu'en donnant aux embarras d'une gêne momentanée leurs conséquences naturelles, les rendrait effectives suffisamment et sévère pour pouvoir, non seulement les obligations contractées sur les placements, mais encore la majeure partie des intérêts engagés dans l'industrie elle-même, qui, comme on sait, repose sur un système tout individuel et collectif. Il est à peu près certain que cette gêne temporaire n'aura pas de durée, et que la *Banque Commerciale* reprendra bientôt le cours de ses opérations ; mais dans le cas contraire et dès-lors où on en rendrait une responsabilité, au pire, il dépendrait n'épuiserait pas même les ressources solidairement engagées à les gouiller."

—On lit dans *Journal du Havre*, du 16 :

"Hier, à 4 heures d'une deliberation de la chambre de commerce, commissaires pour aviser aux moyens de mettre un terme à la gêne momentanée qui pesait sur les opérations de la Banque, et de la place de Havre, une demarche a eu lieu auprès de l'honorable maire, et du tribunal de commerce, à l'effet de solliciter leur concours, dans une circonstance si grave et si pressante pour les intérêts de la communauté. Il a été décidé qu'une délégation, composée de M. le maire de la Rochelle et du président de la chambre de commerce, partirait immédiatement pour Paris afin d'y rassembler les ressources nécessaires à la reprise de la navigation, et qu'une souscription ouverte, sur la valeur de valeurs électives que l'embarrassent à cette heure, et qui offrent toute garantie. D'autre part, on assure que l'administration de la Banque du Havre a décidé qu'elle se prêterait à toutes les facilités compatibles avec ses statuts en faveur des banquiers, des grands armateurs, des grands industriels qui, indépendamment de la Banque commerciale, et dont la gêne momentanée pourrait influer sur l'activité."

—Une commission, chargée par le ministre de la marine de procéder à l'inspection de paquebots à vapeur transatlantiques cédés par l'Etat à la compagnie Hermet et de Hundel, est arrivée à Cherbourg pour visiter l'*Etna*, qu'elle a déjà inspecté, au Havre, le *Philadelphie* et le *New-York*. Cette commission est composée de MM. Boucher inspecteur général du genie maritime ; Lauriou, capitaine de vaisseau ; Minerel et Bouchée, ingénieurs et membres du conseil des travaux de la marine ; Allys, lieutenant de vaisseau. Elle a pour objet de constater l'état actuel des bâtiments, afin, dit-on, d'établir la balance de la réorganisation nouvelle que doit recevoir ce service.

—Le Sénat vous invite à fêter, dans la journée du 3 février, la paix du royaume des Deux-Siciles par une illumination générale.

"Au Capitole, le 1er février 1848."

On lit dans l'*Italie*, journal de Bologne :

"Il vient d'arriver de Naples un diplomate distingué des Etats-Unis d'Amérique, ancien sénateur et président de la chambre des députés de Pensylvanie, chargé par le gouvernement de Washington de s'entendre avec notre gouvernement pour l'établissement près de ce dernier d'une légation américaine. Il paraît que la mission de ce diplomate a une grande analogie avec celle qui a été confiée à lord Minto."

Des lettres de Turin du 5 février annoncent que la veille le portrait de M. Guizot a été brûlé à Turin dans un jardin public, en présence de 8,000 personnes environ.

C'est le discours sur l'Italie que M. le ministre des affaires étrangères a prononcé à la chambre des députés qui lui a valu cet autodafé.

Le pape vient de décider l'établissement d'un chargé d'affaires à Athènes. Jusqu'ici, il n'existait aucune relation diplomatique entre le gouvernement des Etats de l'Eglise et la Grèce ; mais l'intérêt qu'a attaché à ce nouveau royaume, ne depuis si peu de temps à l'indépendance et à la liberté, a engagé Pie IX à entrer en rapports avec lui. A cette première *mesure*, s'en rattachera, dit-on, une autre également importante : c'est l'établissement d'un concordat pour régler les droits et les intérêts des catholiques en Grèce. On annonce qu'un des hommes les plus distingués de la prélature romaine va partir pour Athènes dans le but d'ouvrir des négociations à cet effet.

On écrit de Turin à la *Gazette d'Augsbourg* :

"Il paraît décidement faux que la rédaction de la dernière note des puissances, adressée à la diète suisse, ait reçu aussi la participation de la Russie, comme l'a dit le *Journal des Débats*. Au contraire, on dit que M. Brunnow a reçu l'ordre formel de ne rien signer sans ordre spécial de l'empereur. On ne veut plus, à Saint-Pétersbourg, compromettre l'autorité des pouvoirs légaux par des demi-mesures, et l'on déclare catégoriquement que, pour rétablir d'une manière durable l'état légal en Europe, la Russie met toute son armée et toutes ses ressources à la disposition des autres puissances continentales."

—On écrit de Palermo, le 5 février, au *Semaphore de Marseille* :

"Hier, à midi un quart, l'attaque a commencé contre le château. Les insurgés de la porte Felice, du Phare et des deux voisins, ont ouvert un feu des mieux nourris contre le château, qui a été vaillamment, mais malhabilement défendu. Le bombardement a duré jusqu'à 5 heures. A ce moment, le vaisseau anglais a tiré deux coups de canon, a hissé le pavillon parlementaire et a envoyé deux canots à terre. Peu après, surgit, l'autre au chanvre. Le feu a cessé immédiatement, et, au moment où j'écrivais, on apprenait que le château avait capitulé et allait être évacué. Au même instant, une frégate napolitaine entrait dans le port.

"A cette heure, le fort, les soldats ont évacué le château pour s'embarquer sur les trois frégates napolitaines, et au moment où je vous écrit, le pavillon tricolore flotte sur le château. Dans quelques heures, Palerme ne reconnaîtra plus qu'un Napolitain.

"Les habitants déchargent tous leurs fusils en l'air en signe de joie, les forts saident le pavillon tricolore, et c'est qu'il s'associe à ave le pays d'en-dehors, et, en ce moment, les Siciliens, en imaginant hautement de la sa nation générale, donnent serait difficile de vous donner une idée.

"La cessation des hostilités en fait des plus importantes. Il est vrai que la reprise de Palerme, que la France n'aurait pas eu en ce moment devant Palerme des forces navales pour consolider. Mais, il y a qu'un bateau à vapeur de 160 canons.

"Les trois frégates à vapeur chargées de transporter les troupes qui avaient défendu le château partiront bientôt ou il avant capitulé, sont arrivées à Naples le 26, et leur bonne et dévouement du bel dévouement. Les troupes s'est fait immédiatement avec le plus grand ordre."

—Un "dans le *Courrier de Constantinople*, du 5 février :

"Les présents que S. S. Pie IX a envoyés à S. M. le sultan sont très beaux. Il se compose d'une table en mosaïque, d'une colonne Tripaldi, du poids de 3 quintaux, de 24 medailles en or et en argent, d'une collection de gravures tirées des plus célèbres peintures des plus remarquables de l'école italienne. Ces présents ont été remis, le 20 du mois, au ministre secrétaire de S. M. Cherif-Effendi, par M. le comte Marchetti, attaché à la légation du pape, et M. le comte de Vesly, officier de l'état-major du vapeur, monde de *Troyes*."

La chambre des communes d'Angleterre, dans une de ses dernières séances, a adopté, à la majorité de 277 contre 204, le projet de loi qui supprime l'acquit, qui, en fait, n'est pas. Ce résultat était inévitable, aussi, la discussion qui l'a précédé n'a pas été offert de remarquable qu'un discours de sir Robert Peel qui a voté en faveur de la mesure.

A la chambre des lords, la discussion a porté sur des affaires d'administration de chemins de fer qui n'offrent aucun intérêt.

—Le droit d'importation et d'exportation sur le coton en laine, sans distinction de pavillon, vient d'être supprimé par la compagnie des Indes. Le mouvement commercial, dans cette expédie de Bombay, le 16 janvier. La compagnie fait un sacrifice d'environ 50,000 liv. sterl. (1,250,000 f.), mais la mesure produira au commerce.

L'argent produit par les prêts faites lors de la guerre de Scindé, en 1843, vient d'être officiellement remis entre les officiers du corps qui a pris part à cette guerre. Le total a été employé en chiffres de 700,000 f., reste de la banque immédiatement consolidé 150,000 f., et aussi de cette jusqu'aux officiers subalternes et aux chefs de partie, aide-majors qui recevront chacun 25,000 f.

Le nouveau gouverneur-général de l'Inde, lord Dalhousie, est arrivé à Madras. Son prédécesseur, lord Hardinge, est sur le point de quitter Calcutta.

Le gouverneur de Bombay a publié une circulaire adressée au pays de Scindé, dans laquelle, tout en déclarant que le roi est venu le surprendre. On a trouvé hier le cadavre horriblement défiguré. Un s'appelle Henry Hudson. Il était infirme depuis plusieurs années.

—La Cour de District — Lory dit Sauze, déclaré coupable de vols de bœuf par le jury, a été condamné hier à quatre mois de prison et sous deux jours. La Cour s'est occupée ensuite de causes civiles.

LIBELLE.—M. Emile Favavrenge a saisi hier le recorder Seuzeneau d'une plainte en libelle contre un nommé Ventura Planas. Il accuse ce dernier de l'avoir affublé du titre mal sonnant de voleur.

GRAND INCENDIE.—Un grand incendie a éclaté hier matin, vers 2 heures, dans le voisinage du Nouveau-Bassin. Le feu, qu'avait pris son origine dans une petite maison située derrière une écurie, s'est propagé avec une extrême rapidité et a consumé six maisons, parmi lesquelles se trouve l'édifice qu'occupait M. Myers, cafetier, au coin des rues Julie et Cloque. La perte totale s'élève à environ vingt-mille piastres. Les sulfures détruits n'étaient assurés que pour une partie de leur valeur.

VOL NOCTURNE.—Dimanche dernier dans la nuit, le nommé Samuel G. Evans se mit à bord de la goélette Joseph, une, mouillée au Nouveau Bassin, et après avoir forcé une malle appartenant à M. George Rankin, en a enlevé une somme de $17 argent que plusieurs autres effets. M. Rankin, supposant Evans d'avoir commis ce vol, l'a fait arrêter. Le recorder Baldwin examinera l'affaire le 5 avril prochain.

LIVRÉ AUX AUTORITÉS.—George Brown, dont nous avons mentionné hier l'arrestation, a été livré par le recorder Baldwin aux autorités de la ville de Lafayette. Il est accusé d'être entré à bord du bateau à vapeur Chancellor, mouillé dans le port de cette dernière ville, et d'avoir enlevé du bureau du commis une somme de $125.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 2.—Le Conseil s'est réuni hier soir sous la présidence du recorder Baldwin. D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, les recettes de la commune se sont élevées à la somme de $19,632. 50 c.; les dépenses à $12,057 69, ce qui laisse une balance dans le trésor municipal de $7,574. 84 c. Le secrétaire donne lecture d'un rapport de la direction des écoles publiques. D'après ce document les écoles publiques de cette partie de la ville sont dans une situation très prospère. Le chiffre des élèves des deux sexes, actuellement dans ces institutions, s'élève à 2 601. Sur motion, l'impression de ce rapport est ordonnée.

On lit une communication de la direction des écoles publiques, recommandant au Conseil d'acheter le terrain faisant l'encoignure des rues Hevia et Philippe, pour la construction d'un édifice pour tenir les écoles du 6ème district. Sur motion de M. Peters, le Maître est autorisé à acheter, au nom de la Municipalité, le terrain en question.

Une pétition signée par plusieurs négociants demeurant près de la rue Lafayette, appelant l'attention du Conseil sur la malpropreté des rues de ce quartier, est référée au Conseil municipal et désincrédées.

Une pétition de la compagnie des pompiers No 35, demandant une appropriation de $500 pour réparer leur pompe, est référée au comité des Incendies.

M. Peters présente ensuite une résolution qui est adoptée, autorisant à payer de la Municipalité de décommoder le gâchis actuellement en litige contre Robert Murphy.

Puis, le Conseil s'ajourne.

PARIS.—Nous disions hier que les avertissements n'avaient pas manqué au ministère. Voici quelques passages d'un discours prononcé par Odilon-Barrot dans la séance du 21 février, qui confirment ce que nous avancions.

Il est quatre heures. Les bancs de la gauche sont complètement dégarnis, et dans les autres parties de la salle on compte à peine cent soixante-dix députés.

A cette heure et à minuit, M. Odilon Barrot monte sur la tribune de gauche, accompagné de quelques-uns de ses amis de l'opposition.

Il commence par rappeler les nombreux avertissements qu'il a donnés à la tribune et dans la presse, et il en cite quelques-uns. Il rappelle que, dans la discussion de l'adresse, il a signalé du droit défendu par nous et défendu par le gouvernement, par le ministère, de se réunir à la condition de prévenir préalablement l'autorité et d'assister à cette réunion sans tumulte et sans armes.

Le débat n'a pas été vidé, non opinion, à moi, est qu'il devait l'être au sein du parlement. Quand une question constitutionnelle d'une si haute gravité est posée, c'est le droit et le devoir du parlement de ne pas la laisser incertaine.

A lui appartient surtout de régler l'étendue des droits politiques du pays. Il ne l'a pas fait. Cependant, il y avait un devoir impérieux pour tous ceux qui, de tout temps, ont professé et pratiqué cette opinion, que toutes les libertés politiques étaient impossibles si elles n'étaient pas accompagnées du droit de réunion ; c'était leur devoir, en face des dénégations du gouvernement, de placer une protestation.

Pratiquer ce droit de manière à ce qu'il n'y eut aucune concession, à ce qu'on ne "arrêtât que devant une résistance qu'on ne pût surmonter, voilà ce qui avait été à peu près accepté par le gouvernement; puisqu'on n'avait pu vider la question ici, le jugeait en revenant au gouvernement. On croyait que le gouvernement, armé d'une loi qu'il regardait comme suffisante, se proposait d'indiquer cette loi et de traduire devant les tribunaux les personnes qui eussent passé outre, de telle sorte que les tribunaux dénouassent par de la question de légalité.

En effet, les choses s'étaient jusqu'ici à peu près passées ainsi. La question avait vivement préoccupé le public ; il ne pouvait rester indifférent quand il s'agissait d'un droit plus important, plus précieux que tous les autres, car jusqu'à un certain point il les implique tous ; le public donc n'était pas resté indifférent, ne pouvant rester indifférent à un pareil débat. Cependant, malgré la juste, la légitime émotion de l'opinion publique, grâce aux progrès de nos mœurs politiques, je ne crains pas d'affirmer sur l'honneur que la manifestation fut restée toute légale, toute de principes, elle aurait eu lieu sans aucun désordre.

Je suis parfaitement assuré que si la politique du cabinet eut pu en recevoir que par autre, l'ordre public eût été parfaitement sauf et intact. La question eut été posée, les tribunaux auraient prononcé ; ils auraient déterminé le sens de la loi, et, dans ce moment, dans un moment de grande lutte, dans une circonstance si grave et si pressante pour les intérêts de la communauté, il a été décidé qu'une délégation, composée de M. le maire de la Rochelle et du président de la chambre de commerce, partirait immédiatement pour Paris afin d'y rassembler les ressources nécessaires à la reprise de la navigation, et qu'une souscription ouverte, sur la valeur de valeurs électives que l'embarrassent à cette heure, et qui offrent toute garantie. D'autre part, on assure que l'administration de la Banque du Havre a décidé qu'elle se prêterait à toutes les facilités compatibles avec ses statuts en faveur des banquiers, des grands armateurs, des grands industriels qui, indépendamment de la Banque commerciale, et dont la gêne momentanée pourrait influer sur l'activité."

—Une commission, chargée par le ministre de la marine de procéder à l'inspection de paquebots à vapeur transatlantiques cédés par l'Etat à la compagnie Hermet et de Hundel, est arrivée à Cherbourg pour visiter l'*Etna*, qu'elle a déjà inspecté, au Havre, le *Philadelphie* et le *New-York*. Cette commission est composée de MM. Boucher inspecteur général du genie maritime ; Lauriou, capitaine de vaisseau ; Minerel et Bouchée, ingénieurs et membres du conseil des travaux de la marine ; Allys, lieutenant de vaisseau. Elle a pour objet de constater l'état actuel des bâtiments, afin, dit-on, d'établir la balance de la réorganisation nouvelle que doit recevoir ce service.

—Le Sénat vous invite à fêter, dans la journée du 3 février, la paix du royaume des Deux-Siciles par une illumination générale.

"Au Capitole, le 1er février 1848."

On lit dans l'*Italie*, journal de Bologne :

"Il vient d'arriver de Naples un diplomate distingué des Etats-Unis d'Amérique, ancien sénateur et président de la chambre des députés de Pensylvanie, chargé par le gouvernement de Washington de s'entendre avec notre gouvernement pour l'établissement près de ce dernier d'une légation américaine. Il paraît que la mission de ce diplomate a une grande analogie avec celle qui a été confiée à lord Minto."

Des lettres de Turin du 5 février annoncent que la veille le portrait de M. Guizot a été brûlé à Turin dans un jardin public, en présence de 8,000 personnes environ.

C'est le discours sur l'Italie que M. le ministre des affaires étrangères a prononcé à la chambre des députés qui lui a valu cet autodafé.

Le pape vient de décider l'établissement d'un chargé d'affaires à Athènes. Jusqu'ici, il n'existait aucune relation diplomatique entre le gouvernement des Etats de l'Eglise et la Grèce ; mais l'intérêt qu'a attaché à ce nouveau royaume, ne depuis si peu de temps à l'indépendance et à la liberté, a engagé Pie IX à entrer en rapports avec lui. A cette première *mesure*, s'en rattachera, dit-on, une autre également importante : c'est l'établissement d'un concordat pour régler les droits et les intérêts des catholiques en Grèce. On annonce qu'un des hommes les plus distingués de la prélature romaine va partir pour Athènes dans le but d'ouvrir des négociations à cet effet.

On écrit de Turin à la *Gazette d'Augsbourg* :

"Il paraît décidement faux que la rédaction de la dernière note des puissances, adressée à la diète suisse, ait reçu aussi la participation de la Russie, comme l'a dit le *Journal des Débats*. Au contraire, on dit que M. Brunnow a reçu l'ordre formel de ne rien signer sans ordre spécial de l'empereur. On ne veut plus, à Saint-Pétersbourg, compromettre l'autorité des pouvoirs légaux par des demi-mesures, et l'on déclare catégoriquement que, pour rétablir d'une manière durable l'état légal en Europe, la Russe met toute son armée et toutes ses ressources à la disposition des autres puissances continentales."

—On écrit de Palermo, le 5 février, au *Semaphore de Marseille* :

"Hier, à midi un quart, l'attaque a commencé contre le château. Les insurgés de la porte Felice, du Phare et des deux voisins, ont ouvert un feu des mieux nourris contre le château, qui a été vaillamment, mais malhabilement défendu. Le bombardement a duré jusqu'à 5 heures. A ce moment, le vaisseau anglais a tiré deux coups de canon, a hissé le pavillon parlementaire et a envoyé deux canots à terre. Peu après, surgit, l'autre au chanvre. Le feu a cessé immédiatement, et, au moment où j'écrivais, on apprenait que le château avait capitulé et allait être évacué. Au même instant, une frégate napolitaine entrait dans le port.

"A cette heure, le fort, les soldats ont évacué le château pour s'embarquer sur les trois frégates napolitaines, et au moment où je vous écrit, le pavillon tricolore flotte sur le château. Dans quelques heures, Palerme ne reconnaîtra plus qu'un Napolitain.

"Les habitants déchargent tous leurs fusils en l'air en signe de joie, les forts saident le pavillon tricolore, et c'est qu'il s'associe à ave le pays d'en-dehors, et, en ce moment, les Siciliens, en imaginant hautement de la sa nation générale, donnent serait difficile de vous donner une idée.

"La cessation des hostilités en fait des plus importantes. Il est vrai que la reprise de Palerme, que la France n'aurait pas eu en ce moment devant Palerme des forces navales pour consolider. Mais, il y a qu'un bateau à vapeur de 160 canons.

"Les trois frégates à vapeur chargées de transporter les troupes qui avaient défendu le château partiront bientôt ou il avant capitulé, sont arrivées à Naples le 26, et leur bonne et dévouement du bel dévouement. Les troupes s'est fait immédiatement avec le plus grand ordre."

—Un "dans le *Courrier de Constantinople*, du 5 février :

"Les présents que S. S. Pie IX a envoyés à S. M. le sultan sont très beaux. Il se compose d'une table en mosaïque, d'une colonne Tripaldi, du poids de 3 quintaux, de 24 medailles en or et en argent, d'une collection de gravures tirées des plus célèbres peintures des plus remarquables de l'école italienne. Ces présents ont été remis, le 20 du mois, au ministre secrétaire de S. M. Cherif-Effendi, par M. le comte Marchetti, attaché à la légation du pape, et M. le comte de Vesly, officier de l'état-major du vapeur, monde de *Troyes*."

La chambre des communes d'Angleterre, dans une de ses dernières séances, a adopté, à la majorité de 277 contre 204, le projet de loi qui supprime l'acquit, qui, en fait, n'est pas. Ce résultat était inévitable, aussi, la discussion qui l'a précédé n'a pas été offert de remarquable qu'un discours de sir Robert Peel qui a voté en faveur de la mesure.

A la chambre des lords, la discussion a porté sur des affaires d'administration de chemins de fer qui n'offrent aucun intérêt.

—Le droit d'importation et d'exportation sur le coton en laine, sans distinction de pavillon, vient d'être supprimé par la compagnie des Indes. Le mouvement commercial, dans cette expédie de Bombay, le 16 janvier. La compagnie fait un sacrifice d'environ 50,000 liv. sterl. (1,250,000 f.), mais la mesure produira au commerce.

L'argent produit par les prêts faites lors de la guerre de Scindé, en 1843, vient d'être officiellement remis entre les officiers du corps qui a pris part à cette guerre. Le total a été employé en chiffres de 700,000 f., reste de la banque immédiatement consolidé 150,000 f., et aussi de cette jusqu'aux officiers subalternes et aux chefs de partie, aide-majors qui recevront chacun 25,000 f.

Le nouveau gouverneur-général de l'Inde, lord